



VSAS – Verband Schaltungen und Automatik Schweiz
USAT – Union Suisse Automation et Tableaux électriques
USAQ – Unione Svizzera Automazione e Quadri elettrici

Publication de l'examen professionnel de chef de projet et chef d'atelier en construction de tableaux électriques avec brevet fédéral

Fondé sur l'article 28, 2^{ème} alinéa de la loi fédérale sur la formation professionnelle du 13 décembre 2002,

l'examen professionnel pour chef de projet et chef d'atelier en construction de tableaux électriques aura lieu en application du règlement des examens, édition 2010.

Date de l'examen / lieu

Mardi 21.05.2019 – jeudi 23.05.2019

au centre de formation de l'USAT, Rue du Chantier 9, 2503 Bienne.

Conditions d'admission

Sont admis à l'examen final les candidats qui:

- possèdent un certificat de capacité d'automaticien / automaticienne CFC ou un CFC jugé équivalent dont la durée est également de 4 ans et qui peuvent justifier d'une activité pratique de deux ans au moins dans le domaine de la fabrication de tableaux électriques ou de commande,
ou
- possèdent un certificat de capacité de monteur automaticien / monteuse automaticienne CFC ou un CFC jugé équivalent dont la durée est également de 3 ans et qui peuvent justifier d'une activité pratique de 3 ans au moins dans le domaine de la fabrication de tableaux électriques ou de commande,
ou
- disposent d'un certificat de capacité CFC et qui peuvent justifier d'une activité pratique de 4 ans au moins dans le domaine de la fabrication de tableaux électrique ou de commande,
et
- ont acquis les certificats de module requis ou disposent des attestations d'équivalence.

Les candidats sont admis sous réserve du paiement de la taxe d'examen selon le règlement d'examen.

Frais d'examen

CHF 1'600.-- pour les membres actifs USAT, CHF 1'800.-- pour les autres membres, respectivement CHF 2'000.-- pour les non membres, frais de matériel inclus. Les frais de voyage, de logement et de ravitaillement sont à la charge des candidates et candidats.

Déroulement de l'examen

Selon le règlement des examens et la directive (des informations détaillées suivront avec la convocation à l'examen).

Inscription

L'inscription à l'examen professionnel doit avoir lieu d'ici **jeudi 31 janvier 2019**, accompagnée des documents suivants et à l'adresse mentionnée ci-dessous:

- Inscription dûment remplie
- Résumé de la formation professionnelle et de la pratique, accompagné des copies y relatives du certificat de capacité et des certificats de travail
- Copies des attestations des modules respectivement des attestations équivalentes
- Copie d'une pièce d'identité avec photo

Formule d'inscription et règlement des examens

Peuvent être requis par écrit auprès de: L'USAT – Union suisse d'automation et de tableaux électriques, Commission d'assurance de la qualité (Commission AQ) – Rue du Chantier 9 – 2503 Bienne, ou téléchargé sous www.vsas.ch/examens

Verbandssekretariat
Secrétariat de l'Union
Segretariato dell'Unione

Ausbildungszentrum
Centre de formation
Centro di formazione

Werkhofstrasse 9
2503 Biel/Bienne
www.vsas.ch

Tel. 032 322 85 78
Fax 032 322 83 60
info@vsas.ch